

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026.09.152.B

**Schéma des énergies renouvelables sur le territoire de GrandAngoulême :
demande de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert (mesure
PCAET)**

LE DIX SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau
communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême -
25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par
Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY,
François ELIE, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis
LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique
PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan
VANDESTICK, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michaël LAVILLE à Michel BUISSON, Stéphanie MARCHAND à Gilbert
PIERRE-JUSTIN, Elise VOUVET à Pascal MONIER,

Excusé(s): Thierry BOUILLEAU, Maud FOURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_152B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.152.B**

Rapporteur : Monsieur PERONNET

**SCHEMA DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE
GRANDANGOULEME : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE
DU FONDS VERT (MESURE PCAET)**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : DÉCARBONATION ÉNERGÉTIQUE

Enjeux : [20301 -2) ENERGIE RENOUVELABLES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaine concerné par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

GrandAngoulême s'est fortement engagée dans une démarche de programmation globale, baptisée « Cartéclima ! », qui a abouti à la validation d'un SCOT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat) en juillet 2025 et d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) valant plan de mobilité approuvé le 5 février 2026. La collectivité a été également labellisée « Territoire Engagé Transition Ecologique » (TETE) niveau 3 étoiles en avril 2026 consacrant son engagement en la matière.

Dans ce contexte, en ce qui concerne les énergies du territoire, GrandAngoulême a mené plusieurs actions :

- établissement d'un diagnostic et adoption de trajectoires énergétiques globales et par filières dans le SCOT-AEC,
- accompagnement des collectivités pour la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables,
- prise de compétence « Création, entretien, exploitation des Réseaux de chaleur » en 2024,
- réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur approuvé en juillet 2026.

Ainsi, le SCOT-AEC définit l'objectif d'atteindre en 2030 une couverture des consommations d'énergie territoriale par des énergies renouvelables à hauteur de 34 %. Dans le même temps, l'objectif est de réduire les consommations du territoire de 30 % par rapport à l'année 2010.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_152B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026

Dans un contexte en pleine mutation pour le secteur de l'énergie, le schéma des énergies, inscrit dans le plan d'actions TETE, vise à disposer d'une vision globale de cette thématique et à décliner territorialement les objectifs par filière énergétique approuvés dans le SCOT-AEC.

Le schéma des énergies portera notamment sur :

- la caractérisation du niveau de dépendance énergétique du territoire, par type d'énergie (avec la réalisation d'un diagramme de Sankey) ;
- la territorialisation des objectifs du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial), en développant des approches ressources et foncières dynamiques plus précises que celles du PCAET ;
- un focus sur :
 - o les potentiels d'électrification des usages,
 - o la filière bois-énergie et les autres gisements potentiels en vue de limiter la pression sur la ressource,
 - o le stockage de l'énergie,
 - o l'adaptation des systèmes énergétiques au changement climatique.
- la réalisation d'un outil de modélisation géographique.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	TTC
Etude	60 000 €	72 000 €	ETAT - Fonds Vert 2026 (80% coût HT)	48 000 €
			Autofinancement	24 000 €
Coût opération	60 000 €	72 000 €	Total Financements	72 000 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention notamment auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, et toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction du plan de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260917-2026_09_152B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026
Publication : 18/09/2026